

REGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
ADDITIF N° 109

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 20 mars 2017 à 10h00 au 26 mars 2017 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est ouverte uniquement aux majeurs.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec question.

Le nombre de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

3 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail du lot :

- **3 lots « 1 séjour d'une semaine pour 4 personnes dans un village « VVF » en France métropolitaine »** d'une valeur unitaire de 2000 euros.

Le séjour comprend :

- l'hébergement pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants de moins de 15 ans) pendant 7 nuits dans l'un des 82 villages de Vacances « VVF » en appartement ou bungalow ou chalet en France métropolitaine, selon disponibilités ;
- la pension complète (hors boissons) uniquement dans certains villages ;
- l'accès aux activités et au club pour enfants.

Séjour valable jusqu'au 30 mai 2018 (hors période du 24 juillet 2017 au 20 août 2017), et selon disponibilités.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas

d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et ses accompagnateurs devront se rendre sur le lieu du séjour par leurs propres moyens. Le gagnant devra impérativement être majeur.